

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20231114-160

	Service	Service Culturel
	Type	Avenant au contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	PETITS CRIMES ENTRE AMIS	
Date	Jeudi 7 décembre 2023 reporté au jeudi 21 mars 2024	
Lieu	Cinéma théâtre Le Carnot	
Attributaire	AZUN SAS	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision municipale n° D20230713-089 du 13 juillet 2023 ;

Décide,

Article 1 : Le contrat de cession initial notifié le 5 juin 2023 entre AZUN SAS et la Commune d'Ussel, prévoyait une représentation du spectacle « PETITS CRIMES ENTRE AMIS » le jeudi 7 décembre 2023 à 20 h 30 au cinéma-théâtre Le Carnot.

A la demande du producteur, une partie des costumes et des décors ayant été endommagés à la suite d'infiltrations dans le lieu stockage du théâtre, il a été décidé entre les deux parties d'annuler la date initiale et de reporter au jeudi 21 mars 2024

Article 2 : L'ensemble des dispositions du contrat de cession d'exploitation initial n'est pas modifié, en dehors du changement de date précité à l'article 1.

Article 3 : Ce report ne donne pas lieu à indemnités compensatrices.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 novembre 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE